

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

CREATION,
ACTUALISATION ET
CLOTURE DES
AUTORISATIONS DE
PROGRAMME ET DE
CREDITS DE PAIEMENT
(APCP) - BUDGET
ASSAINISSEMENT

N° CC_2024_0075

Séance du : mercredi 26 juin 2024

Convocation du : 19 juin 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Maryline BOUCHÉ, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI

Représentés :

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Christian AEBISCHER par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Michel BOUCHER par Pascal SAUGE, Robert BURGNARD par Mylène SAILLET RAPHOZ, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Jean-Michel VOUILLOT par Anny MARTIN, Isabelle VINCENT par Nadège ANCHISI, Maurice LAPERROUSAZ par Marie-Jeanne MILLERET, Julien BEAUCHOT par Sophie VILLARI

Excusés :

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Daniel DE CHIARA

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article R 2311-9 du code général des collectivités territoriales, la révision des autorisations de programme (AP) du budget Assainissement à l'occasion d'une étape budgétaire.

Les autorisations concernées par la présente délibération sont détaillées dans le tableau ci dessous :

Numéro / opération	Libellé	Modifications proposées	Montant AP
2015-1 / 521	Travaux pour le traitement de l'azote à la STEP Ocybèle	Ajustement de la répartition des crédits de paiement (CP)	29 700 000,00 €

TOTAL des autorisations de programme

29 700 000,00 €

Les modifications et les répartitions des crédits de paiement sont détaillées dans les annexes jointes à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des Autorisations de programme et des crédits de paiements du budget Assainissement dans les conditions prévues en annexe.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Par délibération n°C-2015-0042, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé les versements permettant le traitement de l'azote à la STEP Ocybèle pour un montant de 17 169 000 € sur 5 ans. Les délibérations n° CC_2018_0061, CC_2018_0136, CC_2019_0032, CC_2020_0036, CC_2020_0138, CC_2021_0045, CC_2021_0135, CC_2022_0026, CC_2023_0028, CC_2023_0132, et CC_2024_0020 ont modifié le programme pour le porter à 29 700 000 € sur 11 ans.

L'actualisation prévoit une nouvelle répartition des crédits de paiements :

	Voté précédemment	DM 2024-1 Nouvelle proposition	Variations
2015-2022	18 865 370,92 €	18 865 370,92 €	0,00 €
2023	3 404 480,90€	3 404 480,90 €	0,00 €
2024	2 200 000,00 €	1 000 000,00 €	- 1 200 000,00 €
2025	5 230 148,18 €	6 430 148,18 €	1 200 000,00 €
TOTAL	29 700 000,00 €	29 700 000,00 €	0,00 €

TRAVAUX AZOTE STEP OCYBELE - Actutalisation DM 20204-01

Autorisation de Programme - Crédits de paiements	Montant total du programme	Crédits de Paiement											
		Cumul Réalisé au 31/12/2022		Crédits consommés en 2023		Cumul Réalisé au 31/12/2023		2024		2025		Total	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Maîtrise d'oeuvre	1 440 973,36	66%	951 953,16	14%	202 715,69	80%	1 154 668,85	15%	220 000,00	5%	66 304,51	100%	1 440 973,36
Travaux	28 213 161,64	63%	17 898 932,07	11%	3 197 083,70	75%	21 096 015,77	3%	774 000,00	22%	6 343 145,87	100%	28 213 161,64
CSPS	16 364,00	51%	8 375,46	3%	532,00	54%	8 907,46	6%	1 000,00	39%	6 456,54	100%	16 364,00
Controleur technique	29 501,00	21%	6 110,23	14%	4 149,51	35%	10 259,74	17%	5 000,00	48%	14 241,26	100%	29 501,00
Total	29 700 000,00	64%	18 865 370,92	11%	3 404 480,90	75%	22 269 851,82	3%	1 000 000,00	22%	6 430 148,18	100%	29 700 000,00